

SITUATION ACTUELLE
DE LA FEMME DOCTEUR EN MÉDECINE
CE QUI EST FAIT, CE QUI RESTE A FAIRE

Rapport de M^{lle} le D^r BONSIGNORIO.

En 1866, Madeleine Brès fit en France les premières démarches pour obtenir l'autorisation de suivre les cours de la Faculté de Médecine. L'Impératrice Eugénie, présente au Conseil des ministres, au moment où la requête de l'étudiante future fut discutée, soutint le vote et

ajouta : « J'espère que cette jeune femme trouvera des imitatrices maintenant que la voie est ouverte. »

Les imitatrices furent nombreuses, il y a actuellement plus de 60 doctresses exerçant la médecine à Paris.

La porte était ouverte; faisant les mêmes études, ayant les mêmes titres, étant soumises aux mêmes obligations que les hommes, il semblait logique que nous jouissions des mêmes avantages; il n'en fut point ainsi.

On ne voulut pas, d'abord, de femmes à l'internat; l'honneur de cette première victoire revient surtout à M^{me} le Dr Edwards-Pilliet.

On ne pouvait pas interdire aux femmes l'exercice de la profession médicale, mais elles étaient systématiquement exclues des fonctions officielles. Les avantages matériels et honorifiques que confère le titre de docteur, furent longtemps réservés aux hommes.

Cependant, en 1892, M^{me} Bertillon fut nommée médecin d'un lycée de filles; en 1896, M^{me} Sarraute-Gaches fut attachée à l'Opéra.

Aujourd'hui, si la femme docteur n'est pas partout où elle pourrait être, on la rencontre du moins là où elle doit être. Tous les lycées de filles sont pourvus d'une doctresse; à Sèvres et à Fontenay-aux-Roses, grâce au Ministre de l'Instruction publique, il y a des doctresses. Enfin, le 20 mars dernier, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes portait à trois le nombre des dames chargées du service médical pour le personnel féminin. Ajoutons que tout dernièrement le Conseil municipal de Paris vient de fonder, dans les écoles professionnelles de filles, des cours d'hygiène qui seront confiés à des doctresses.

Espérons que bientôt, dans les écoles supérieures et dans les écoles professionnelles de filles, l'inspection médicale sera faite par des femmes.

On le voit, les progrès accomplis sont sérieux; la femme occupe aujourd'hui quelques-unes des fonctions officielles jusqu'ici réservées à l'homme. Elle a acquis ainsi plus d'autorité, plus de poids; c'est le cadre qui rehausse sa valeur. Disons vite qu'il reste beaucoup à faire.

En effet, si, en Angleterre, aux Etats-Unis, les femmes sont sans aucune restriction admises aux mêmes concours, aux mêmes fonctions publiques, telles que celles de médecin des hôpitaux, d'agrégé, de professeur de Faculté, en France il n'en est pas de même.

Si une doctresse demande à faire un cours libre, on le lui refuse en tant que femme. Une femme qui se présenterait à un concours pour l'agrégation, le clinicat, le concours aux hôpitaux, on ne l'inscrirait même pas, nous a dit la Faculté.

∴

Actuellement, à Paris, non seulement la Faculté de Médecine, mais

encore l'École de Droit et de Pharmacie, la Faculté des Lettres et des Sciences sont largement ouvertes aux femmes.

Pourquoi donc le nombre des femmes qui embrassent les carrières libérales est-il aussi restreint ?

Ceci tient à plusieurs causes.

Non seulement il faut lutter contre le préjugé et la routine, contre la concurrence masculine qui est rude, mais la principale raison réside dans la difficulté d'acquérir, sans le lycée, les différents baccalauréats.

Quel est l'arrêté ministériel qui autorisera les jeunes filles à suivre les cours de latin et de grec, dans les lycées de garçons, ou qui fondera des lycées où elles pourront faire les mêmes études ?

Cette différence d'éducation est pour les femmes une cause d'infériorité ; l'égalité ne sera absolue et incontestée pour les deux sexes, que le jour où les femmes pourront faire les mêmes études universitaires que les hommes.

Certes, de grandes lacunes ont été comblées ; tout d'abord, on considéra que l'enseignement primaire suffisait au bonheur de la femme,

Puis on créa un pseudo-enseignement secondaire, lycées et écoles normales de filles, mais où l'on ne prépare pas le baccalauréat.

Dès lors, n'est-il pas illogique que les femmes puissent suivre les cours des Facultés des Lettres et des Sciences, ceux de l'École de Droit ou de Médecine, alors qu'elles n'ont pas le moyen de faire les études indispensables pour s'y faire inscrire ?

Quelques-unes peuvent préparer, dans leur famille, à grands frais, les études de grec et de latin et atteindre les baccalauréats. Mais tant que l'Etat n'aura pas créé un enseignement secondaire pour les femmes semblable à celui des hommes, il sera mal fondé à dire que l'enseignement supérieur leur est ouvert. Pour atteindre le premier étage, il faut généralement passer par le rez-de-chaussée.

Ainsi, d'une part, nous n'avons pas de lycées où les femmes puissent préparer les examens qui leur ouvrent les carrières libérales telles que la médecine, et, d'autre part, si une femme atteint le doctorat en médecine, elle ne jouit pas de toutes les prérogatives que ce titre confère ordinairement.

Voilà ce qu'il reste à faire et nous le ferons, parce que c'est là une question de droit commun ; puisque la femme docteur a les mêmes titres, puisqu'elle est en tout soumise aux mêmes obligations que l'homme, il est juste qu'elle participe aux mêmes avantages.

∴

Je ne pense pas exagérer en affirmant que les hommes, tacitement ou ouvertement, s'opposent à l'avancement des femmes médecins, de out leur pouvoir et cela par crainte de la concurrence.

Il en est ainsi d'ailleurs de toutes les professions libérales, dont l'exercice est cependant moins pénible que celui des professions inférieures, tout en permettant un gain et des honneurs plus grands. Il serait possible de citer de nombreux exemples : un seul suffira, je l'emprunte à une doctoresse française que je connais beaucoup.

Comme il n'y avait pas de lycée où cette jeune fille pût faire ses études, ce fut dans sa famille, à la hâte et à grands frais, qu'elle prépara les baccalauréats ès lettres et ès sciences. Au moment d'entrer à l'École de Médecine, elle fit part de ses projets à un médecin ami de sa famille ; celui-ci jeta les hauts cris : « Ne vous faites pas médecin ! faites-vous sage-femme, pianiste, institutrice, mais ne vous faites pas médecin. Que deviendrons-nous, grands dieux, si vous vous mettez à faire de la médecine ! les femmes iront chez vous et nous perdrons la meilleure partie de notre clientèle. » Et comme conclusion il ajouta : « La femme doit rester à son foyer, soigner ses enfants », et pour la maintenir à son foyer, il lui proposait de se faire institutrice ou pianiste ; on voit bien la tendance.

Malgré tout, notre étudiante entra à la Faculté de Médecine.

Dès la première année, les étudiants lui firent sentir cette supériorité qu'ils s'attribuent et qu'ils croient inhérente à leur sexe : la femme sans doute a beaucoup de mémoire, disent-ils, elle apprend par cœur, mais elle est incapable de produire par elle-même, de combiner, de créer.

Les doctresses Pompilian, Schleppiloff et Yoteyko ont depuis longtemps démontré par des travaux originaux et personnels la fausseté de cette assertion.

Lorsque notre étudiante entra dans les pavillons de dissection, un de ses maîtres, de ceux qui ne veulent pas de femmes à la Faculté, se plaisait dans ses démonstrations anatomiques à des réflexions si grossières, que plusieurs étudiantes furent obligées de fuir le pavillon de dissection : le but était évidemment d'éloigner les femmes de la profession médicale.

Un an après, la même étudiante faisait son stage hospitalier auprès d'un maître, d'ailleurs très bon et très distingué, qui disait de bonne foi : « Vraiment, vous allez vous présenter à l'externat ? C'est inutile ; à quoi bon ? Je ne comprends pas qu'une femme concoure, ce qui est bon pour un homme n'est pas bon pour une femme : si j'étais du jury d'examen, je m'opposerais formellement à l'admission des femmes aux concours de l'externat ou de l'internat. » N'est-il pas cependant tout naturel, conforme à la logique que, dans un hôpital d'enfants, dans une salle de gynécologie ou d'accouchement, le service médical soit confié à des femmes plutôt qu'à des hommes ?

Sur le point de passer son cinquième examen de doctorat, cette étudiante dut s'occuper des maladies des yeux.

L'étude des maladies des yeux est un art éminemment délicat et féminin, qui exige beaucoup de patience et d'adresse, une main fine et des doigts déliés.

Or ce confrère, spécialiste lui-même, s'empessa de la dissuader d'apprendre une telle spécialité peu propre aux femmes, disait-il, et pour laquelle un homme était bien plus adroit.

Plus tard, cette même étudiante, devenue docteur, eut le désir d'ouvrir un cours libre à la Faculté de Médecine et elle en fit la demande. Se trouvant dans les conditions exigées par le règlement, elle n'eut pas un seul instant l'idée que sa demande pût être rejetée; il en fut cependant ainsi.

Lorsqu'elle se présenta à la Faculté pour connaître les motifs de ce refus, on lui répondit qu'il n'y avait pas de femme professeur à la Faculté, qu'il n'y en avait jamais eu et, qu'en conséquence, on ne pouvait pas l'autoriser.

— Mais Monsieur Un tel, objectait la doctoresse, n'a pas plus de titres que moi. — C'est possible, lui répondit-on, mais Monsieur Un tel, c'est un homme.

La même doctoresse discutait, il y a un an environ, avec un fonctionnaire de l'État sur l'une des questions les plus intéressantes du féminisme. « N'est-il pas tout naturel, conforme au bon sens, disait-elle, que dans tous les établissements où il y a des enfants, des jeunes filles, des femmes à soigner, le service médical soit fait par des femmes? » À quoi le haut fonctionnaire répondit : « Vous comprenez, on n'a pas l'habitude de placer les femmes médecins dans les Administrations de l'État, ce n'est pas dans les usages. Vous êtes tout aussi capables que les hommes, mais par le seul fait que vous êtes des femmes, nous ne pouvons pas vous admettre dans nos Etablissements. Et puis enfin, surtout, comment voulez-vous que nous donnions un poste à une femme, alors que nous avons tant et tant de candidats hommes à caser? »

Nous a-t-on assez rebattu les oreilles de cette objection : il faut que la femme reste à son foyer?

Parfaitement. Mais est-ce que la femme avocat et médecin ne sera pas plus longtemps à la maison que celle qui est couturière, institutrice, caissière ou employée de magasin?

C'est là une objection qui ne résiste pas à un examen sérieux.

Conclusion : il faut que la femme puisse embrasser telle carrière libérale qui lui convient; qu'on lui fasse droit d'abord, nous verrons bien ensuite si le monde en marchera plus mal !

(Applaudissements.)

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Vous avez, au cours de votre rapport, émis un vœu très intéressant : celui de la création d'un enseignement préparatoire au baccalauréat. Je dois vous dire qu'un vœu semblable a été déposé ici tout à l'heure, et qu'il va être renvoyé à la Section d'éducation pour y être discuté demain (1).

Voici à peu près sous quelle forme il a été présenté : la 5^e Section est d'avis que, étant donnée la difficulté de commencer actuellement les études libérales, sans avoir le diplôme de bachelier, il y a lieu de créer, dans le ressort de chaque Académie, après la troisième année secondaire, un cours complémentaire de préparation au baccalauréat, afin d'ouvrir l'accès des grades universitaires aux jeunes filles. Telle est notre proposition.

Nous n'avons jamais demandé et ne demanderons jamais qu'on change, tout au moins dans le sens du baccalauréat, l'éducation secondaire des jeunes filles qui est infiniment supérieure, à notre avis, à l'enseignement secondaire des jeunes gens. Il est beaucoup moins chargé, et donne une instruction, une éducation générale beaucoup plus forte et sérieuse; cela se comprend, puisque les programmes en ont été faits bien après les programmes des lycées de jeunes gens. Pour l'éducation des jeunes gens, on songe toujours à surcharger le programme, jamais à l'alléger. C'est à onze ans qu'on fait commencer aux garçons le latin, nous ne demandons pas cela pour les femmes. Dieu merci! Nous demandons beaucoup mieux. Mais comme un baccalauréat nous est indispensable pour l'accès à certaines professions libérales, nous voulons avoir un endroit où l'on prépare le baccalauréat; ce qu'on appelle les *humanités*. Nous demandons que ce qui a été fait par une initiative privée, avec l'autorisation du Gouvernement, à l'internat libre du lycée Lamartine, devienne d'abord une chose officielle, et ensuite soit généralisée; nous voudrions que dans le ressort de chaque Académie, — je ne dis pas : dans tous les lycées de jeunes filles, car je crois que le recrutement serait insuffisant, — il fût créé un cours complémentaire permettant de préparer les jeunes filles au baccalauréat, tant que le baccalauréat sera le moyen d'accéder à l'enseignement supérieur.

(1) Lire, page 122, le commencement de la discussion.

M^{me} Legrain. — Il est nécessaire que le baccalauréat soit mis à la portée de la jeune fille aussi facilement qu'il est à la portée du jeune homme.

S'il y a des lacunes dans le programme, il faudrait qu'elles fussent comblées.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Il n'y a pas précisément lacune, il y a orientation tout à fait différente.

M^{me} Legrain. — C'est une véritable lacune.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — C'est une lacune, si vous voulez, en ce sens qu'actuellement nous ne pouvons accéder aux études de médecine, de pharmacie, de droit, qu'avec le baccalauréat ; mais vous savez que cette question est très discutée et que, pour les hommes eux-mêmes, il arrivera un moment où un certificat de fin des études secondaires sera probablement suffisant ; c'est ainsi qu'on a déjà supprimé le baccalauréat ès sciences et qu'on l'a remplacé par le P. C. N.

M^{me} Legrain. — Mais nous n'en sommes pas encore là.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — C'est pour cela que nous demandons actuellement et provisoirement que ces cours préparatoires soient créés. Les personnes qui s'intéressent à cette question sont priées de venir demain à la 3^e Section, où j'ai présenté mon vœu, qui sera appuyé par la Présidente (1).

M^{me} le D^r Bonsignorio. — Je ne connaissais pas votre rapport ni votre vœu. Je vous prierai d'ajouter mon nom au vôtre.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Certainement. D'ailleurs ce vœu n'est pas présenté uniquement en mon nom. Il émane de la 3^e Section tout entière.

Un autre vœu de M^{me} Bonsignorio est relatif à l'admission des femmes, comme professeurs à l'École de Médecine. Mais il faut pour cela qu'elles se présentent au concours.

(1) Voir t. III, p. 299:

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — Il y en a qui se sont présentées.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Elles n'ont pas pu s'inscrire?

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — Je crois être tout à fait au courant de la question, je vous assure.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Il y a eu des demandes d'inscriptions, ou plutôt une demande, pour être admises comme professeurs libres à la Faculté.

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — Parfaitement, comme professeurs libres à la Faculté. J'ai demandé mon inscription et n'ai pas été autorisée à la prendre; j'ai dû aller jusqu'au Conseil d'Etat, où je n'ai pas eu gain de cause.

En outre, j'ai dit dans mon rapport, et je maintiens l'exactitude de mon affirmation, qu'à la Faculté on m'a répondu, à moi personnellement : « Le jour où une femme se présentera au concours des hôpitaux, à l'agrégation, au clinicat, ou au prosectorat, nous ne l'inscrirons même pas. » C'est tout ce que j'ai dit.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Ce jour-là, il faudra faire une campagne. C'est ce que nous disons.

M. le D^r Papillon. — La question qui vient d'être présentée offre un intérêt, particulier pour vous, et général, au point de vue de l'éducation et de l'enseignement de la femme, et de son accès à toutes les carrières.

Dans l'occurrence, je vous engagerais à vous faire inscrire pour le clinicat ou pour l'agrégation.

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — C'est trop tard. D'ailleurs il n'y a pas d'agrégation d'ophtalmologie, et je suis spécialiste.

M. le D^r Papillon. — C'est une question de principe qu'il faut, en ce moment, faire résoudre.

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — Je le sais bien, j'y ai pensé; mais,

je le répète, il n'y a pas d'agrégation d'ophtalmologie et ce n'est guère qu'à celle-là que je pourrais me présenter.

M. le D^r Papillon. — Faites-vous inscrire quand même. Comme on n'exige, pour l'inscription au clinicat, ni agrégation, ni service militaire, vous êtes dans toutes les conditions requises.

M^{me} Legrain. — Il faut avoir été interne ou externe des hôpitaux.

M^{lle} le D^r Bonsignorio. — Ce n'est pas nécessaire, même au concours des hôpitaux et à l'agrégation.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Il n'est pas nécessaire d'avoir été interne ou externe des hôpitaux pour se présenter, c'est évident.

M. le D^r Papillon. — Il faudrait que M^{lle} Bonsignorio se fit inscrire et, si on lui refusait l'inscription, qu'elle intentât une action juridique au Secrétaire et au Doyen. Vous allez dire que cela n'aboutira pas?

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Je ne crois pas que ce soit un bon moyen.

M. le D^r Papillon. — Vous n'aboutirez pas autrement.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Monsieur, j'ai fait une campagne pendant cinq ans, pour ouvrir une porte, et je l'ai enfoncée; il n'y a qu'à vouloir pour enfoncer une porte.

M^{me} le D^r Héline Gaboriau. — C'est très vrai, Madame.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — Cela m'a pris quatre belles années de ma vie, mais j'ai réussi à enfoncer la porte, malgré la résistance de l'Administration. Celle qui voudra enfoncer la porte de l'agrégation, l'enfoncera. Il faut, pour y arriver, avoir des titres; si vous n'avez pas les mêmes titres que les hommes, il est certain que vous n'arriverez pas; or, aujourd'hui

d'hui, l'agrégation ne se donne qu'à d'anciens internes des hôpitaux et à des chefs de clinique; en définitive, à ceux qui ont passé par la filière; les anciens prosecteurs sont également reçus. Mais si on se présente sans aucun de ces titres, c'est un échec certain, qu'on soit homme ou femme.

Je crois que nous ne devons pas nous faire fermer la porte, en courant au-devant d'un échec certain. Je suis convaincue, pour ma part, que celle qui voudra enfoncer la porte du Bureau central, c'est-à-dire être nommée médecin, chirurgien, accoucheur des hôpitaux, y parviendra; à la condition, bien entendu, d'avoir les titres voulus, d'avoir été externe, interne des hôpitaux, chef de clinique, moniteur d'accouchements. Mais c'est par là qu'on devrait commencer.

M. le D^r Papillon. — On ne passera pas.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — On passera au bout de trois ans, de quatre ans, de dix ans, s'il le faut, mais il faut que quelqu'un le veuille absolument.

M. le D^r Papillon. — On ne passera pas.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — On passera.

(Rires.)

M. le D^r Papillon. — Vous oubliez que ce sont les hommes qui sont juges.

M^{me} le D^r Bonsignorio. — Je vous ai dit que j'ai fait une tentative, peut-être dans de meilleures conditions encore, et que je me suis heurtée à des obstacles infranchissables. J'ai fait tout ce qu'il fallait faire, et suis allée jusqu'au Conseil d'Etat. Mais comme le Conseil d'Etat est exclusivement composé d'hommes, il a repoussé ma requête et maintenu la décision du Conseil de l'Université. Je ne pouvais pas aller plus loin. Vous dites qu'on peut toujours enfoncer une porte, je vous assure que ce n'est pas toujours possible.

M^{me} le D^r Edwards-Pilliet. — La parole est à M^{me} Georges Martin.